

Le 10 mars 1768 - Dumas au ministre

Un document du Service Historique de la Défense à Brest, MS. 89, n°30

N°1

M. Dumas

Au Port Louis, Isle de France le 10 mars 1768

Monseigneur,

Après vous avoir rendu compte par ma dépêche N°5 de l'expédition du *Beaumont* de ce qui s'est passé au Conseil le 23 février, il me reste à mettre sous vos yeux la conduite que le Conseil a tenue depuis.

Vous aurez vu, Monseigneur, que dès que je fus sorti du Palais avec les officiers qui m'accompagnaient, M. Poivre fit écrire sur les registres un dire contraire à la vérité, contre lequel j'ai protesté dès que j'en ai eu connaissance. J'ai appris depuis que, le lendemain, le Conseil avait fait un procès-verbal de ce qui s'était passé la veille, également contraire à la vérité ; et la fausseté de ce procès-verbal est constatée parce qu'il fut écrit sur les registres pendant que j'étais dans la salle du Conseil avec M. Poivre, et en présence de tous les officiers qui m'accompagnaient. Le procès-verbal de ce jour porte que M. Poivre et moi avons pris alternativement la parole et avons dicté ce qui est écrit ; les officiers du Conseil qui se retirèrent dès que je fus entré, ne sont pas parties compétentes pour dresser un procès-verbal le lendemain, de ce qui s'était fait la veille au Conseil, puisqu'ils levèrent la séance contre l'ordre formel et réitéré que je leur donnais de la part du Roi, de la continuer. J'aurais fait une nouvelle protestation contre ce procès-verbal, mais la fausseté des faits qui y sont énoncés est si sensible et si palpable que cette protestation m'a paru inutile. Comment M. Poivre aurait-il laissé écrire en son nom des choses qu'il n'aurait pas dictées lui-même, tandis que le procès-verbal porte en termes exprès : *et M. le commissaire général prenant la parole a dit etc.* La vérité, Monseigneur, se montre toute nue dans les différents actes. J'aurais pu l'appuyer par le témoignage non suspect de près de 40 officiers qui m'accompagnaient alors, si je n'avais pas trouvé que cette précaution est au-dessous de la place que j'occupe, et de la confiance dont vous m'honorez. Je vous supplie, Monseigneur, de faire examiner les différentes pièces de cette affaire par un homme intelligent et fidèle, il trouvera que le mensonge s'y décèle de lui-même et que la vérité placée à côté de lui le tue.

Mais pour m'empêcher de prendre connaissance de ces actes évidemment faux et de protester contre, le Conseil, par un arrêt du même jour 24, ayant fait inviter M. Magon de venir prendre séance au Conseil, ordonna que les originaux de tous les actes faits à ce sujet seraient remis par le greffier entre les mains du Sr Codère, conseiller rapporteur. Je connais peu les formes, Monseigneur, mais je crois que le greffier dépositaire du plumitif des audiences, ne doit en aucun cas s'en dessaisir, et qu'un arrêt du Conseil qui le lui ôte, fait un acte contre la foi publique.

Je ne pénétre pas bien à quel titre M. Magon a été invité à venir prendre séance au Conseil en cette occasion, ni par quel motif il a accepté cette invitation.

Par une lettre fort extraordinaire dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie, M. Poivre m'avait proposé de le prendre pour arbitre sur nos prétentions respectives, en affectant de me mettre à côté de M. d'Estaing, et cette proposition m'avait été faite après que M. Poivre lui avait donné cette marque de confiance particulière de le consulter sur ce qui le concernait. Je n'aurais pas hésité de l'accepter, Monseigneur, si je l'avais cru un homme assez éclairé pour nous servir de guide, assez bien intentionné pour mériter toute notre confiance, et surtout si je l'avais connu pour avoir la vôtre. Mais je sentis d'abord que s'il en avait été honoré à ce degré, c'eût été l'homme que vous auriez choisi pour venir ici.

Après tout cela, j'ai, sous différents prétextes, retardé le départ du bâtiment pour Rodrigue, espérant que le Conseil revenant à ma proposition écrite sur le registre le 13 février, d'attendre les

ordres du Roi sur les comptes qui lui seraient rendus et de ne pas faire d'actes contradictoires, destructeurs de l'autorité, chercherait par une démarche honnête, à mettre quelque tempérament à ce que l'autorité du Roi violée exigeait de moi. Mais les actes de désobéissance faits par le Sr Rivalz autorisé par le Conseil dont les pièces justificatives sont à la suite de ma dépêche n°5 de l'expédition du *Beaumont*, et le silence du Conseil m'engagèrent à écrire à M. Poivre le 5 mars pour le prier de faire mettre le bateau *l'Etoile du Matin* en état de partir. Le bateau était entré dans le port dans cet intervalle, venant de l'île Rodrigue, et je l'avais destiné à cela comme étant meilleur que le senau *le Désir*, et plus propre à faire ce voyage. Copie de ma lettre et de la réponse de M. Poivre du même jour est ci-joint avec copie de toutes les pièces citées ci-dessus.

Vous verrez, Monseigneur, par la réponse de M. Poivre, qu'en me contestant le droit de sévir contre les membres du Conseil qui non content d'usurper l'autorité veut l'anéantir et la détruire, il s'autorise d'un article de l'ordonnance du Roi sur les enregistrements et les représentations des Conseils. Je connaissais cette ordonnance comme lui, mais c'est dans son application que nous sommes d'un avis contraire, *Sa Majesté veut et entend que les Conseils supérieurs soient libres dans leurs délibérations et dans leurs fonctions* fixées dans l'étendue des limites qui leur sont prescrites, mais le Roi n'a point entendu que si ces Conseils, contre ce qui leur est expressément prescrit par l'article 32 de l'ordonnance concernant le gouvernement civil, usurpaient les droits et l'autorité du gouvernement, le gouverneur et lieutenant général ne serait point en droit de les porter à la modération comme je l'ai fait par mon discours du 13 février, et que s'ils s'obstinaient dans leurs usurpations d'une manière indécente et dangereuse, je ne serais pas en droit d'en arrêter le cours.

Ainsi, Monseigneur, je me suis cru autorisé à faire ce que j'ai fait en conservant pour les lois le respect qui leur appartient et toute obéissance que je dois à mon maître ; et si par une timidité qui n'eut été que faiblesse, j'avais négligé d'arrêter le Conseil dans le cours de ses déportements, j'aurais trahi la confiance du Roi et la vôtre ; j'aurais laissé tomber dans le discrédit et dans le mépris l'autorité qui m'est confiée, et vous auriez ensuite envoyé ici, Monseigneur, un des plus grands seigneurs du royaume pour en relever les droits, qu'il n'y eut pas réussi.

Ainsi, sans m'attacher à disputer le droit avec M. Poivre, je m'attachai au fait devenu nécessaire. Les préparatifs de cet armement ayant duré jusqu'au 9, je priai M. Poivre par un billet, de faire embarquer des vivres pour trois mois pour un détachement de vingt hommes de la Légion que j'ai envoyés en garnison à Rodrigue, avec quatre quarts de farine, un quart de lard et six caisses de vin qui était une subsistance de première nécessité, abondante pour M. Rivalz que j'avais destiné seul à faire ce voyage, ainsi que j'aurai l'honneur de vous l'expliquer plus bas. A cette subsistance il faut joindre la pêche, la chasse, et l'abondance des tortues qui se trouvent sur cette île. Mais M. l'Intendant pour bien appuyer les fausses propositions qu'il avance dans sa lettre du 5, me fit dire qu'il ferait donner des vivres pour six mois aux soldats et à l'équipage, à cause de la saison contraire, ce qui étant devenu le jour même (car il s'était exprimé en public) un sujet de plaisanterie pour tous les marins pratiques de cette navigation, il s'en tint aux trois mois de vivres. La même manie l'engagea à faire un long état des besoins des deux officiers du Conseil dans leur exil, qui comprend tous les meubles et ustensiles de ménage, serviettes, nappes, couverts, assiettes, casseroles et broches etc., parce que tout cet attirail annonce en effet une île déserte, et que cela présente une dépense pour le compte du Roi, de mon chef, sans nécessité. Avec plus de sang-froid, M. Poivre eut compris que ces messieurs se pourvoiraient dans leur ménage de ces menus besoins, et que vivant selon les apparences avec le commandant de l'île, ils n'avaient guère à emporter pour ce séjour que les hardes et linge à leur usage personnel. Voilà, Monseigneur, comme tout se fait ici par passion et par principe de contradiction. J'ai fait en même temps embarquer 80 planches pour des réparations à faire pour la maison du Roi dans cette île. J'ai d'ailleurs pourvu dans le choix des soldats du détachement à ce qu'on y trouvât des ressources en tout genre, et ce détachement a ordre de se baraquier en arrivant.

Ayant considéré, Monseigneur, que depuis le 23 février, le Sr Deribes, procureur général, avait fait acte de soumission pure et simple aux ordres qui lui avaient été donnés de la part du Roi, et que le Sr Rivalz, au contraire, avait fait les actes les plus indécents à ce sujet, ce contraste m'a paru d'abord mériter quelque distinction. En conséquence j'ai fait embarquer hier le Sr Rivalz pour s'en aller à l'île Rodrigue, et j'ai donné ordre en même temps au Sr Déribes de se retirer sur son habitation.

Vous ne sauriez comprendre, Monseigneur, jusqu'à quel point de licence le Conseil s'est porté pour faire échouer la création de la Milice nationale. Cette opération a eu le succès le plus flatteur pour moi, et M. Poivre ne me l'a pas pardonné. Il n'y a sorte d'humiliation qu'il n'ait provoquée contre les officiers de cette milice. On s'est tout permis pour engager les particuliers enrôlés en qualité de fusiliers, à se soustraire à cette obéissance douce et bien mesurée que l'ordonnance de création prescrit. On a tout fait pour exciter des murmures dans cette espèce d'hommes, tous soldats autrefois, aujourd'hui petits habitants et ouvriers conservant naturellement le respect auquel ils sont accoutumés envers leurs anciens officiers, mais dont quelques-uns se sont portés à l'insolence à leur égard, excités par des insinuations si contraires aux ordres du Roi, au bien du service, et à la sûreté de cette colonie. Toutes mes dépêches vous ont peint ce caractère d'antipathie contre tout ce qui est militaire. Ce n'est pourtant qu'en armant tous les bras que cette île peut devenir ce qu'elle doit être un jour. Ce n'est qu'en donnant de la considération à la qualité de soldat qu'il peut donner à ses habitants l'énergie dans laquelle ils sont inférieurs aux habitants de Bourbon. M. de Bellecombe n'aura pas manqué de vous rendre compte que l'établissement de la Milice nationale a eu dans son commandement le même succès qu'ici, mais il n'a pas eu de contradicteurs.

M. Poivre ne s'est pas senti assez fort pour suivre avec succès, contradictoirement avec moi, son grand projet de ramener à la Compagnie l'administration de ces îles, en conséquence il a cru devoir lier sa partie avec le Conseil qui partage le même intérêt, et vous le verrez partout, Monseigneur, se dépouiller de sa qualité d'intendant pour n'agir qu'en qualité de président du Conseil. C'était à lui au contraire à maintenir le Conseil dans ses limites, et si j'étais en effet sorti des miennes après des éclaircissements entre lui et moi bien constatés, il vous en aurait été rendu compte par une lettre commune, et vous nous auriez fait passer vos ordres, alors nul inconvénient, nulle commotion, l'autorité eut resté entière comme la dignité de tous les états.

Voilà, Monseigneur, le compte que j'avais à vous rendre d'un coup d'autorité frappé dans un moment décisif, mais j'oubliais de vous dire que si j'avais été au Conseil deux jours plus tard, le réquisitoire du procureur général était fait contre l'ordonnance portant création de la Milice nationale, et que par un arrêt délibéré d'avance, elle allait être mise à néant. En apprenant ce fait qui n'est pas douteux, je me suis repenti d'abord de n'en avoir pas attendu l'exécution, mais j'ai bientôt réfléchi que la fermeté serait venue trop tard, et que par là j'aurais été contraint d'user de sévérité envers plusieurs bourgeois et habitants qui se seraient cru autorisés à refuser de prendre les armes.

Tout est rentré dans l'ordre accoutumé, Monseigneur, j'espère que d'ors en avant¹ personne n'osera se compromettre et que vos ordres rétabliront pour toujours l'harmonie dans tous les états. Il n'y a pas un homme honnête, Monseigneur, qui n'approuve et ne loue la conduite que j'ai tenue, je mourrais de chagrin si je pouvais douter de votre approbation ; je ne puis avoir d'autre désir, d'autre intérêt au monde que de la mériter en servant bien le Roi ; j'ai poussé la patience et la modération jusqu'au terme qu'elle pouvait m'être permise. [*sic*] J'aurai trahi votre confiance si la crainte de me compromettre m'avait rendu timide et incertain, je suis content de moi parce que j'espère que vous le serez. Si j'avais le malheur que ma conduite en cette rencontre n'obtint pas votre approbation, cette île serait perdue pour sa véritable destination, jamais elle ne serait militaire, elle ne serait habitée, comme elle l'a été jusqu'à présent que par un peuple de commis, jamais elle ne serait colonie de force, titre qu'elle doit porter exclusivement entre toutes les colonies où les esclaves sont admis.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Dumas

Nota. Les pièces justificatives de cette dépêche ont été envoyées en original par le vaisseau *le Praslin*.

* * *

¹ *D'ors en avant* : Systématique chez le secrétaire de Dumas, erreur de français signalée par des auteurs, déformation provinciale fréquente (sud ouest) à *dorénavant* qui est bien le terme convenable au 18^e siècle.